
DECISION N° 2022-265

PORTANT DESIGNATION DU RESPONSABLE UNIQUE DE SECURITE INCENDIE ET DE SURETE

Le Directeur Général,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,
- Vu le décret du Président de la République du 7 janvier 2022 portant nomination de **Monsieur Jean-François LEFEBVRE** en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse,
- Vu le procès-verbal du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie du 1er février 2022 portant installation de **Monsieur Jean-François LEFEBVRE** en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse et Directeur du Centre Hospitalier de Lavaur, en direction commune, à compter du 1er février 2022,
- Vu l'article R. 143-21 du code de la construction et de l'habitation,
- Vu l'organigramme de direction du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse publié le 3 octobre 2022,
- Considérant que **Monsieur Abdelaali GAIDI** est nommé Directeur du Pôle Constructions et Patrimoine, depuis le 1^{er} septembre 2022,

DECIDE

ARTICLE 1

Monsieur Abdelaali GAIDI, Directeur du Pôle Constructions et Patrimoine, est désigné Responsable Unique de Sécurité Incendie et de Sureté auprès des autorités publiques à compter du 2 janvier 2023.

ARTICLE 2

La présente décision abroge et remplace les décisions n° DG 2022-114 en date du 4 mars 2022 et n° DG 2018-338 en date du 22 octobre 2018.

ARTICLE 3

En application des articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, un éventuel recours contre cette décision peut être porté devant le tribunal administratif de Toulouse, (68 rue Raymond VI – 31068 Toulouse Cedex 07), dans un délai de deux mois à compter de la publication de cette décision.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

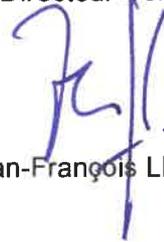
ARTICLE 4

La présente décision prend effet à compter de sa publication.

La présente décision est publiée sur le site internet du CHU de Toulouse la rendant consultable et transmise pour publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute Garonne.

Toulouse, le 21 décembre 2022

Le Directeur Général,



Jean-François LEFEBVRE

